



Paris, 7 juin 2018

Lettre ouverte au président du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Monsieur le président, cher confrère,

Dans son communiqué en date du 04 juin 2018, le conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) fustige un « comportement peu soucieux du devoir d'humanité » des médecins intérimaires qui «déconsidérerait la profession».

Le syndicat des médecins remplaçants en hôpitaux (SNMRH) tient fermement à condamner ces propos venant d'une institution censée promouvoir et défendre les valeurs éthiques et déontologiques de notre profession.

Pour rappel des faits, notre mouvement n'est pas en réaction à l'encadrement de notre rémunération mais à une diminution drastique de celle-ci (de 30%) décidée sans concertation, par les pouvoirs publics. Vous en êtes très bien informé puisque nous avons rencontré le Dr SIMON (président de la section exercice professionnel du CNOM) le 9 mai 2018 pendant 2 heures, pour lui expliquer nos revendications, qu'il semblait parfaitement comprendre. Nous avons même suivi les recommandations que le CNOM nous avait faites, en particulier celle de prendre contact avec les autorités de tutelle, avec qui nous n'avons pas à ce jour pu avoir de discussion. Aussi, sommes-nous étonnés de la virulence de ces propos diffamatoires et anti-confraternelles que contient votre communiqué.

Monsieur le président, aucune profession n'accepterait que sa rémunération soit baissée de 30% de manière arbitraire, sans réagir. C'est ce que font les médecins intérimaires. Et cela n'enlève en rien à notre devoir d'humanité et ne remet pas en cause notre responsabilité éthique et déontologique. Nous prenons en charge nos patients dans le respect des règles de notre profession. Mais le droit de défendre nos intérêts à travers un syndicat, est un droit constitutionnel.

Ce combat, nous le menons aussi pour nos concitoyens. Car si l'intérim médical devient moins attractif, et vu que c'est déjà le cas des praticiens hospitaliers (comme vous le reconnaissez), il y aura moins de médecins dans les hôpitaux. La conséquence de cette politique est que les plus petites structures hospitalières et celles les moins attractives, surtout en milieu rural, devront fermer.

Le SNMRH demande donc au CNOM de revoir sa position pour avoir tenu un rôle qui n'est pas le sien : la stigmatisation d'une partie de la profession médicale.

Le SNMRH rappelle encore une fois qu'il reste ouvert à toute discussion constructive avec toutes les parties, qui permettrait de sortir de cette crise.

Veuillez agréer Monsieur le président l'expression de nos salutations confraternelles.

La présidente du SNMRH

Docteur Lynda DARRASSE